

**MASF**

Hélène Mahéo, Présidente  
39 avenue Gambetta - 75020 Paris  
*h.maheo@numericable.fr*

**EFA**

Geneviève Miral, Présidente  
221 rue La Fayette - 75010 Paris  
*miralchabot@wanadoo.fr*

**Cœur Adoption**

Hélène Marquié-Dubié, Présidente  
4 place Daniel Fradin - 66200 Alénia  
*contact@coeuradoption.org*

**Arc en Ciel**

Paul Scotto di Porfirio, Président  
La Fourquerie - 49370 Villemoisin  
*paul.scottodiporfirio@wanadoo.fr*

Monsieur Xavier Darcos  
Ministre du travail, des relations sociales, de la  
Famille, de la Solidarité et de la Ville  
127 rue de Grenelle  
75007 Paris 07 SP

Paris, le 10 septembre 2009

Monsieur le Ministre,

Le projet de réforme de la majoration de durée d'assurance vieillesse pour les familles a attiré notre attention. Celui-ci prévoit que la majoration de deux ans par enfant de la durée d'assurance vieillesse serait scindée en deux, avec une partie subordonnée à l'accouchement. Nous comprenons que cette disposition permettrait de réserver cette compensation à certaines femmes, sans encourir les critiques en matière de respect du principe d'égalité dégagé par la jurisprudence communautaire.

Néanmoins, ce texte créerait une autre atteinte au respect du principe d'égalité, en excluant les cas de filiation par adoption. Or la filiation ne peut se limiter à la seule filiation résultant d'un accouchement.

Il convient de garder présent à l'esprit l'objet même de l'article L 351-4 du code de la Sécurité sociale, qui est de reconnaître les efforts consentis par les mères pour élever leurs enfants. Au regard de ce critère, subordonner tout ou partie de cet avantage à l'accouchement ne peut pas être acceptable.

Les mères adoptives ne diffèrent pas de toutes les mères de famille. Elles subissent, comme le rappelle à juste titre l'UNAF, « de fortes inégalités dans leur vie professionnelle » percevant, elles aussi, un « salaire moyen [...] inférieur de 20 % à celui des hommes » et malgré les compensations accordées, « le montant de leur retraite représente en moyenne 77 % de celle des hommes. »

Par ailleurs, nos associations tiennent à souligner l'importance de se rendre disponible pour les enfants qui arrivent dans une famille par adoption. Et cette mesure, si elle était retenue, pourrait entraver la capacité de nombreuses d'entre elles à prendre ce temps d'accompagnement nécessaire à l'enfant.

Nos associations sollicitent donc un rendez-vous afin d'examiner avec vos services une solution satisfaisante.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre plus haute considération.

Hélène Mahéo,  
Présidente du Mouvement pour l'Adoption Sans  
Frontières

Paul Scotto di Porfirio,  
Président d'Arc en Ciel

Geneviève Miral,  
Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption

Hélène Marquié,  
Présidente de Cœur Adoption